



**Force Ouvrière : FO Generali**

Un syndicat indépendant pour les revendications des salariés



Retrouvez-nous sur <http://fogenerali.unblog.fr>

24 juin 2013

## **FO réclame une présentation claire et complète de la stratégie de la Direction devant les CE et le CCE**

### **Assemblée Générale ouverte à tous le 4 juillet 2013**

**FO tiendra une AG ouverte à tous les salariés, le 4 juillet 2013 de 12 heures à 14 heures, salle Atlantique (RDC WILO).**

Pour informer les salariés sur les sujets évoqués ici, faire un compte - rendu du comité européen et des propos de Mario Greco, pour discuter des actions de FO & pour recueillir l'avis des salariés.

**Retenez cette date !**

Cette semaine les instances dirigeantes de Generali vont sans doute prendre des décisions importantes. Les membres du comité exécutif de Generali France seront-ils reconduits ? Le Président actuel restera-t-il en fonction ? Comment va se traduire en France l'objectif fixé par Mario Greco de réduire les coûts de 600 millions d'euros ?

**Notre syndicat FO l'a déjà écrit, même Mario Greco ne peut ignorer la loi française qui impose une consultation préalable aux restructurations.**

Mais cela exige que les comités d'établissement et le CCE utilisent leurs prérogatives pour faire respecter le code du travail. Ces prérogatives sont importantes : ne pas rendre d'avis tant que la direction n'a pas révélé sincèrement toute la dimension de son projet et toutes les conséquences pour les salariés, ne pas hésiter à décider des expertises préalables, oser agir en cas d'entrave de l'employeur à ses obligations légales et gérer les activités sociales et culturelles dans l'intérêt des salariés.

Il faut bien le reconnaître, ça n'a pas été le cas durant ces dernières années. Le dernier exemple est la création de Global Corporate. Les élus FO ont réclamé un vote pour une expertise préalable en considérant que la présentation par la Direction occultait l'essentiel du projet. La proposition FO a été rejetée par le CCE, seuls les élus FO et UNSA ont voté pour.

Mais cette fois, la donne est différente. Il y a eu les élections des représentants du personnel<sup>1</sup>. Notre syndicat FO estime que le vote des salariés de Generali a une signification claire : il ne faut plus entériner, sans résistance, les projets de la Direction qui sont contraires aux intérêts des salariés. Il faut défendre avec détermination les revendications des salariés, à commencer par

- **la garantie d'aucun licenciement,**
- **l'engagement d'embaucher en CDI en remplacement de tous les départs.**

Sur notre site <http://fogenerali.unblog.fr> vous retrouverez le courrier adressé par FO au président du CCE pour demander une consultation sur le projet global de la Direction. Vous trouvez aussi la réponse qui est d'une mauvaise foi évidente. Nous ne pouvons en rester là.

### **Défense des prestataires et des CDD**

Il est facile, pour la Direction, de faire des économies que réclame Mario Greco en supprimant des prestataires et des CCD sans proposer un CDI. C'est inacceptable pour ces collègues qui sont brutalement renvoyés. C'est inacceptable pour tous puisque le travail est alors assumé par un nombre réduit de salariés ce qui aggrave les conditions de travail déjà insupportables.

De plus, ces salariés occupent le plus souvent des emplois permanents en infraction avec une disposition du code du travail qui interdit le « marchandage ».

FO revendique la requalification en CDI des CDD, une proposition systématique d'embauche en CDI aux alternants, le maintien de tous les prestataires auxquels il faut proposer un CDI Generali Vie ou Generali IARD.

### **Défense de l'UES**

La défense de l'intégrité de l'unité économique et sociale (UES) est toujours d'actualité. Elle reviendra en justice prochainement. Notre syndicat FO estime qu'une UES ne peut être modifiée sans un accord unanime ou une décision de justice. Nous défendons cette position pour défendre le maintien de toutes les activités et de tous les emplois au sein de l'UES face aux menaces de démembrement de l'entreprise se traduisant par des externalisations.

Notre syndicat FO a écrit à tous les syndicats pour proposer une rencontre à ce propos.

### **Vous pouvez nous joindre :**

- par mail à l'adresse [fogenerali@yahoo.fr](mailto:fogenerali@yahoo.fr)
- par téléphone au 06 78 87 81 79

---

<sup>1</sup> Par exemple, au comité d'établissement DMSMO ou au CCE, souvent les élus FO, CGT et UNSA ont voté en commun pour des expertises préalables, pour s'opposer à un projet patronal mais c'était sans succès puisque nous étions minoritaires. Aujourd'hui c'est différent puisque FO, CGT et UNSA sont majoritaires au sein du CE DMSMO. Sauf ralliement contre nature nous pouvons contraindre l'employeur à respecter le code du travail.

**Nous tenons, à cette occasion, à remercier chaleureusement les 500 salariés qui ont voté FO.**